

ASSEMBLEE PLENIERE DU 19 AOUT 2009

AVIS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
SUR LES ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER – REUNION

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés
(4 abstentions)***

SYNTHESE DES COMMISSIONS

Pour synthétiser les réflexions de ses commissions¹, le C.E.S.R. s'est attaché à faire apparaître pour l'Etat, 3 orientations lourdes **indispensables** et **indissociables** afin d'avoir une chance de franchir une nouvelle étape du développement de la Réunion.

1) ASSUMER LES URGENCES

- Eradiquer **l'illettrisme**
- Résorber le retard de 30 000 **logements sociaux**

2) PRODUIRE POUR L'EMPLOI

→ **Ouvrir** la Réunion

- Education et éveil à la culture dès le plus jeune âge
- Orientation de la formation vers la recherche/innovation
- Une continuité territoriale au service du développement (formation, intrants régionaux, extrants mondiaux, transferts de données, ...)
- Une vision partagée en matière de coopération
 - un seul chef de file pour la définition de la stratégie en matière de coopération régionale
 - la Réunion plaque tournante de la coopération dans la zone : déconcentrer l'Union européenne et le Ministère de la coopération, renégocier les A.P.E., créer une compagnie maritime régionale, ...

→ S'organiser pour **produire localement**

- Structurer par filières et interprofessions toutes les productions : biens et services matériels et immatériels notamment pour les domaines d'activités stratégiques retenus dans la LODEOM
- Procéder à la constitution des branches et généraliser la représentation des salariés
- Adapter les outils financiers aux enjeux (fonds propres, déblocage et responsabilisation des banques, ...)
- Donner un véritable contenu au statut des RUP et renforcer les outils pour produire (POSEI, OCM, ...)
- Créer un « Small Business Act » domien adapté à chaque territoire

¹ Cf. Contribution du C.E.S.R. de la Réunion aux Etats généraux de l'Outre-mer - 3 juillet 2009 (www.cesr-reunion.fr).

3) BIEN GOUVERNER

→ **Evaluer** les politiques publiques

- Créer une structure locale d'évaluation commune (Etat, collectivités, monde économique et social)
- Avoir accès à toutes les informations nécessaires à la transparence et aux évaluations (Douanes, DDCCRF, ...)

→ **Clarifier** les compétences

- Engager une nouvelle étape de décentralisation (habilitations, expérimentations, ...) et de déconcentration des services de l'Etat
- Suppression de la clause de compétence générale
- Un niveau de compétence pour le stratégique
- Un découpage communal pour plus de proximité et élection directe des conseillers communautaires

→ Faire **participer** la société civile et les consommateurs

- Une plus grande obligation de consultation (grands projets, orientations stratégiques, ...)
- Implication responsable des consommateurs dans les interprofessions

En complément, le C.E.S.R. a formulé les remarques suivantes atelier par atelier.

Concernant la « synthèse : cinq priorités pour un projet de territoire », le C.E.S.R. estime qu'elle ne reflète que partiellement les synthèses des 8 ateliers. Elle reprend majoritairement les propositions de l'atelier n° 3.

**Atelier n°1 : Formation des prix
Circuits de distribution
Pouvoir d'achat**

Le C.E.S.R. rappelle que la priorité de cet atelier est d'**avoir une vraie continuité territoriale pour compenser le handicap de la distance.**

Concernant les marchandises, une vraie continuité territoriale doit s'appliquer sur les produits indispensables non fabriqués localement : cela pourrait se traduire par la fixation d'un prix comparable à celui constaté sur le territoire national.

Par ailleurs, dans la LODEOM, l'aide au fret risque de ne prendre en compte que les intrants en provenance de l'Europe. Le C.E.S.R. souhaite également une prise en charge du fret des matières premières et des produits semi-finis en provenance d'autres origines et notamment de la zone océan Indien.

Enfin, une vraie continuité territoriale numérique (haut débit, transferts de données globales et télévisuelles) doit aussi être appliquée à la Réunion : prix égal et qualité de services équivalente.

Dans la synthèse de cet atelier, l'accent est mis sur la **transparence en matière de formation des prix.** Le C.E.S.R. rappelle que sa contribution avait abordé cette question dans le cadre de l'axe « lutte contre les monopoles ». Il demande à l'Etat un renforcement de ses moyens pour assurer la transparence des prix des produits qui sont en situation de monopole ou de quasi-monopole.

**Atelier n°2 : Productions locales
Conditions d'un développement endogène**

Dans sa contribution, la priorité du C.E.S.R. est de généraliser la **structuration en filières de l'économie réunionnaise.** Dans la synthèse de l'atelier, la priorité est de **favoriser la production locale.** Ces deux approches ne sont évidemment pas contradictoires, la première étant un moyen de faciliter la seconde.

Le C.E.S.R. souhaite que l'Etat favorise la création des **interprofessions par filière** (pas seulement agroalimentaire) en mettant en place des dispositions financières adaptées telles qu'une intervention accentuée des POSEI et aussi un renforcement des dispositions réglementaires : normes phytosanitaires avec les moyens de contrôle, droits de douanes, ... en adéquation avec les conditions d'une concurrence équilibrée.

Afin de stimuler les productions locales (produits et services) et d'accroître la compétitivité des entreprises, le C.E.S.R. estime que la **création d'outils améliorant les fonds propres** des entreprises est une priorité transversale à tous les secteurs d'activités de l'économie.

De plus, une **amélioration substantielle de l'attitude des banques** à l'égard des entreprises est attendue avec impatience ; il est nécessaire de les responsabiliser par rapport aux enjeux du développement de la Réunion, notamment pour le financement des T.P.E/P.M.E. et leur capitalisation.

Le moment est sans doute venu de mettre en place l'équivalent d'un « **Small Business Act** » **domien adapté à chaque territoire** car le poids des petites entreprises y est particulièrement important, ce qui rend le tissu économique anormalement fragile et sensible à tous les aléas de la conjoncture. Ce « SBA » doit concourir à leur création, consolidation et développement. Plus particulièrement afin de favoriser les offres locales en réponse aux commandes publiques, le C.E.S.R. propose une adaptation (« régionalisation ») du code des marchés publics (obligation d'une certification locale).

Concernant la mise en place d'un « **plan Marshall** » **du logement social**, le C.E.S.R. souligne que la relance de ce secteur est une priorité pour la Réunion ; mais pour cela, il faut au préalable **traiter le problème du foncier** et en particulier, celui du foncier aménagé.

<p style="text-align: center;">Atelier n°3 : Quels grands projets structurants promouvoir pour permettre un développement durable en Outre-mer ?</p>

Compte tenu de l'urgence économique et sociale à la Réunion, le C.E.S.R. considère comme prioritaire le défi de **l'habitat social**. Cela nécessite :

- * La rétrocession par l'Etat de son foncier aux collectivités pour la construction de logements sociaux.
- * D'augmenter le FRAFU afin de disposer des moyens pour acquérir le foncier et réaliser les VRD nécessaires.
- * D'augmenter la dotation LBU pour répondre aux besoins et prendre en compte le financement des nouvelles normes thermiques.
- * D'ajuster (à la hausse) les paramètres de financement des logements sociaux (à réaliser aux normes environnementales).
- * De redéfinir le rôle et les responsabilités au sein du CDH (espace de concertation et de Gouvernance).
- * De défiscaliser les travaux de réhabilitation de logements de plus de 20 ans sous conditions de mises aux normes environnementales HQE et HPE.
- * D'abaisser les coûts des matériaux bioclimatiques en supprimant la TVA et l'octroi de mer.

S'agissant du « GERRI social », il est proposé la **création d'un fonds d'investissement** destiné à soutenir les initiatives locales innovantes. Le C.E.S.R. s'interroge sur le lien existant entre ce fonds et sa source de financement (« diminution progressive de la sur-rémunération des fonctionnaires pour les nouveaux entrants dans la fonction publique d'Etat ou territoriale exerçant à la Réunion » - synthèse générale). Il estime que cette source de financement semble très aléatoire. Il est cependant favorable à l'ouverture d'un débat sur l'ensemble des revenus à la Réunion.

Dans le domaine de la **gestion globale de l'eau**, le C.E.S.R. souhaite une tarification unique par type d'utilisation.

Pour les **déchets**, le C.E.S.R. souhaite :

* une révision du code de l'environnement et une unification des deux plans d'élimination des déchets (PREDIS-PREDAMA et PDEDMA),

* une baisse de la T.V.A.

En ce qui concerne la **création de la compagnie régionale maritime**, le C.E.S.R. insiste sur l'intérêt et l'urgence de la créer, celle-ci pouvant faciliter les échanges et faire baisser les coûts des intrants en provenance des pays de la zone océan Indien. Toutefois, cela ne doit pas mettre en péril la production locale, ces échanges devant se faire dans la complémentarité des économies.

Atelier n°4 : Rénovation du dialogue social, formation professionnelle

Atelier n°7 : Egalité des chances, promotion de la diversité, insertion des jeunes

Le C.E.S.R. retient comme fondamentale la priorité suivante : mettre en œuvre un véritable **plan Marshall contre l'illettrisme**². L'objectif des Etats généraux de l'Outre-mer qui doit viser le développement de l'île et de l'emploi de sa population, ne peut être atteint avec un flot de 110 000 illettrés qui de surcroît ne cesse d'enfler. L'heure a véritablement sonné d'**agir** avec les moyens matériels, humains et financiers adaptés et **chacun pour sa part afin d'éradiquer ce fléau et le prévenir** (Etat, Education nationale, collectivités locales, Parents).

Dans cette bataille, l'appui et le relais que constitue le milieu associatif (à l'instar de l'exemple de l'ARCA³) doivent être soutenus et encadrés.

En s'appuyant sur les volontés politiques déjà formalisées dans les chartes partenariales⁴, il est urgent que l'Etat s'engage à :

- ✓ favoriser la socialisation de l'enfant dès son plus jeune âge,
- ✓ repérer les difficultés au plus tôt dans les établissements scolaires,
- ✓ renforcer le soutien scolaire dès le primaire, y compris pendant les vacances,
- ✓ former et mettre en place des référents-tuteurs responsables de la lutte contre l'illettrisme dans le secondaire,
- ✓ augmenter les moyens humains et financiers du R.S.M.A. et dupliquer son expérience et son savoir-faire.

Atelier n°5 : Gouvernance, évolutions institutionnelles locales et adaptation des administrations centrales

Pour cet atelier, le C.E.S.R. maintient comme priorité fondamentale l'instauration d'une démarche d'évaluation des politiques publiques. Pour cela, il est primordial de constituer au niveau local, **une structure d'évaluation des politiques publiques** qui serait un « outil de pilotage » pour l'Etat, les collectivités locales et le monde économique et social.

² Cf. Contribution du C.E.S.R. (3 juillet 2009) pages 47 et 58 (www.cesr-reunion.fr).

³ ARCA : Association Réunionnaise de Cours pour Adultes.

⁴ Dernière en date, Charte partenariale de lutte contre l'illettrisme signée en 2007 entre la Région, l'Etat et le Département.

Le C.E.S.R. rappelle que le document « Première contribution du C.E.S.R. : réorganisation territoriale de la Réunion »⁵ souligne que la clause de compétence générale donne à chacune des collectivités la possibilité d'intervenir sur l'ensemble des champs. Ceci génère à la fois un manque de lisibilité pour les citoyens, un gaspillage d'énergie et de moyens et des domaines de compétence non assurés. Il souhaite une **suppression de cette clause de compétence générale**.

Pour répondre aux attentes des Réunionnais en matière de politique de proximité, un **redécoupage des communes** est souhaitable.

S'agissant du développement de la démocratie participative, le C.E.S.R. souhaite que la population soit consultée par référendum, sur les grands projets structurants de la Réunion.

Atelier n°6 : Insertion de la Réunion dans son environnement régional

Le C.E.S.R. maintient que la priorité est de développer, à la Réunion, une **vision commune et partagée en matière de coopération régionale** entre l'Etat et les collectivités locales. Il souhaite que la Réunion soit la tête de pont de l'Europe dans la zone avec une représentation de la Commission européenne dans l'île. De même, l'ambassadeur de France pour la zone océan Indien doit être basé à la Réunion. Cela doit permettre de dynamiser et de mieux coordonner les actions de la France (et donc de la Réunion et de Mayotte) dans l'océan Indien.

Pour le C.E.S.R., il est nécessaire d'avoir une pleine complémentarité entre le FEDER et le FED et **d'obtenir une négociation équilibrée** des A.P.E. dans le cadre d'une perspective de développement mutuel.

Atelier n°8 : Identité, culture, mémoire

Le C.E.S.R. rappelle que la culture doit avant tout être un moyen pour les Réunionnais de s'affirmer et de s'ouvrir sur le monde⁶. Il demande donc à l'Etat de prendre en compte toutes les mesures préconisées dans cet atelier en matière d'enseignement et de formation à la culture réunionnaise, et aux cultures des pays de l'océan Indien, ce dès la maternelle, et de contribuer ainsi à « développer une **véritable politique d'éveil à la culture dès le plus jeune âge** »⁷.

Par ailleurs, la synthèse de cet atelier mentionne « la prochaine réalisation du grand projet structurant de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise » ; le projet est donc acté. Le C.E.S.R., pour sa part, ne considère pas ce projet comme prioritaire et définitivement engagé ; il propose, dès lors, d'examiner la possibilité de réorienter les financements vers d'autres secteurs prioritaires (logement social, formation, ...) et pour la réhabilitation et la revitalisation des espaces culturels de proximité existants, des salles de spectacle, musées, ...

⁵ Cf. www.cesr-reunion.fr

⁶ Cf. Contribution du C.E.S.R. (3 juillet 2009) pages 59 à 61 (www.cesr-reunion.fr).

⁷ Cf. Contribution du C.E.S.R. (3 juillet 2009) page 7 (www.cesr-reunion.fr).

DECLARATIONS

**CONTRIBUTION DE L'U.I.R.-C.F.D.T.
CONCERNANT L'AVIS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
SUR LES ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER – REUNION**

L'U.I.R.-C.F.D.T. n'a pas participé aux Etats généraux de l'Outre-mer parce qu'elle a estimé que les dés étaient pipés dès le départ, puisqu'ils étaient organisés par le gouvernement, après le vote d'une loi sensée une fois de plus de permettre le développement économique des DOM, et parce que les différents programmes appliqués depuis 25 ans par les gouvernements qui se sont succédés, n'ont jamais été à la hauteur des enjeux, des besoins et des retards structurels de notre département.

Cependant, l'U.I.R.-C.F.D.T. a tenu à participer, avec ses représentants à l'élaboration de la contribution du C.E.S.R. pour les Etats généraux, synthèse des différents avis et rapports formulés depuis de nombreuses années, et donc est partie prenante de cet avis.

C'est donc dans cet esprit que l'U.I.R.-C.F.D.T. souhaite insister sur quelques mesures essentielles pour le développement durable de La Réunion.

Sur le coût des produits :

La compensation du handicap de l'éloignement ne peut se limiter à la seule prise en charge partielle de quelques milliers de billets d'avion par an par l'Etat. Si il y a une continuité territoriale pour La Corse, il doit y avoir une continuité territoriale identique pour La Réunion.

Sur le développement durable :

Peut-on envisager sereinement l'avenir sans avoir réglé, au préalable, la question de la mise aux normes de nos stations d'épuration et de nos réseaux d'assainissement, dont le coût est évalué à 850 millions d'euros, et lorsque nous connaissons la situation financière délicate de nos collectivités locales ?

Peut-on le faire, sans avoir réglé le problème du traitement et du recyclage de nos déchets ?

Nous proposons une baisse de la TVA et le transfert de l'économie réalisée sur une écotaxe locale prélevée par les douanes à l'arrivée des produits et utilisée localement afin de permettre de créer les filières de recyclage indispensables.

Peut-on parler de développement durable, alors que nous avons toujours des problèmes de sécurisation des personnes et des biens face à l'augmentation des phénomènes climatiques, en particulier aux risques de débordement des ravines. Certes, désormais, ces zones sont classées à risques et donc plus aucun permis de construire n'est attribué dans ces zones, mais pour autant, quel garanti apportons nous à l'existant, à ceux qui y vivent ?

Le projet GERRI porté par l'Etat est axé sur les énergies renouvelables, les véhicules propres, qui doivent bénéficier des financements et des mesures fiscales à la hauteur des ambitions défendues.

Lors des Etats généraux, il a été proposé un GERRI social, nous proposons nous, la création d'un seul GERRI qui intègre à la fois, le social, l'économique et l'environnemental, ce qui permettrait d'optimiser les mesures de financement et les mesures fiscales de l'Etat et de l'ensemble de nos collectivités.

Les évènements sociaux que nous avons connus en début d'année révèlent des difficultés majeures pour une grande partie de la population, des mesures fortes doivent être prises.

Concernant le logement social, une augmentation significative de la LBU et une modification des règles de financement permettrait d'acquérir plus aisément du foncier bâti non utilisé et du foncier non bâti. De même, une augmentation de la dotation de l'E.P.F.R. et l'obligation de construire 20 % de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants, seraient de nature à répondre de meilleure façon à la demande de plus en plus forte.

Sur la rénovation du dialogue social et la formation professionnelle :

Nous voudrions ici rappeler que nous revendiquons avec d'autres organisations syndicales la structuration des branches professionnelles avec l'instauration d'un véritable dialogue social au niveau des branches.

Le Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (P.R.D.F.) doit être révisé, s'adapter aux évolutions technologiques et préparer aux métiers de demain.